



U.F.R. 04

Ecole des Arts de la Sorbonne

(UFR des Arts plastiques et des Sciences de l'Art)

Préparation à l'Agrégation externe Arts, option Arts Plastiques

Responsable : Pierre Juhasz

Session 2022
Année universitaire 2021-2022

Sommaire

1. Introduction page 3
2. Conseils pour démarrer la préparation avant l'année universitaire et présentation des épreuves page 4
3. Cadre réglementaire du concours, paru dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale page 6
4. Programmes et bibliographies pour les épreuves théoriques de l'admissibilité (épreuve écrite d'histoire de l'art et épreuve écrite d'esthétique et des sciences de l'art) Page8
5. Emploi du temps des cours page 9

1. Introduction

Pour ceux qui ont déjà préparé le concours antérieurement, attention, lisez attentivement ce qui suit : les modalités du concours ont changé sensiblement à partir de la session 2018.

L'agrégation externe est un concours national de recrutement pour l'enseignement dans le secondaire, en second cycle (lycée), ou encore dans les INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) et, parfois - les postes sont rares -, à l'Université. Toutefois, et surtout en début de carrière, les agrégés enseignent généralement en collège.

Pour s'inscrire au concours de l'agrégation d'Arts plastiques les personnes doivent être détenteurs d'un **master 2, ou tout autre diplôme équivalent, bac + 5**. Pour en savoir plus sur les conditions requises pour l'inscription au concours, vous pouvez vous adresser au S.I.E.C. (Service Interacadémique des Examens et Concours, situé à Arcueil). Ce service, ainsi que d'autres renseignements sur le concours, ou plus généralement sur le métier d'enseignant, est accessible sur le site internet de l'Éducation Nationale : <http://www.education.gouv.fr>

IMPORTANT. L'inscription à la préparation du concours se fait à l'Université, **mais pour passer l'agrégation, vous devez vous inscrire au concours national, lui-même, sur internet, à l'adresse indiquée ci-dessus. La période d'inscription débutera en septembre 2020**, Soyez vigilants sur les dates d'inscription. ATTENTION : si vous veniez à dépasser la date limite d'inscription au concours, aucune dérogation ne vous serait accordée et vous ne pourrez pas concourir.

Le concours se décompose en deux parties : la première est l'admissibilité, la seconde est l'admission. L'admissibilité se passe fin mars, dans les différentes académies - pour les étudiants inscrits au concours en Ile-de-France à Arcueil -, et se compose de deux épreuves écrites (une épreuve d'histoire de l'art et une épreuve d'esthétique et des sciences de l'art) et d'une épreuve de pratique plastique bidimensionnelle. Si le candidat parvient à être admissible, il passe la seconde partie du concours (mi-juin, actuellement à Pau) : l'admission. Elle est composée d'une épreuve de pratique et création plastique, complétée par une soutenance du travail devant le jury et de deux épreuves orales : l'épreuve de leçon et l'entretien sans préparation portant sur un entretien de cultures artistiques dans le cadre d'un des domaines suivants, choisi par le candidat lors de son inscription au concours : Architecture-Paysage ; Arts appliqués–Design ; Cinéma–Art vidéo ; Photographie ; Théâtre ; Danse ; Arts numériques).

Résultats pour l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour la session 2021

Le nombre de postes offerts au concours dépend du ministère. Pour la session 2021, 20 postes étaient offerts. Parmi les étudiants de notre formation, sept ont été admissibles et quatre ont été admis, respectivement aux

places suivante : 1^{ère}, 3^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème}. Par ailleurs, parmi les étudiants préparant l'agrégation, tous les étudiants ayant passé le CAPES ont été admissibles et trois sur quatre ont été déclarés admis.

2. Conseils pour démarrer la préparation avant la rentrée universitaire et présentations des épreuves.

Les lignes qui suivent vous invitent à vous engager le plus tôt possible dans la préparation des épreuves.

Comment se préparer avant la rentrée universitaire ?

Cette brochure délivre des informations précieuses qui vous permettront de commencer à travailler. D'abord, la connaissance du cadre des épreuves, les programmes pour les épreuves écrites suivis d'une bibliographie. Ces informations vous permettront de commencer à travailler les programmes. Mais pour connaître avec plus de précision les attentes du jury, lisez le rapport du jury de la session 2018, disponible sur internet (vous le trouverez sur site déjà indiqué: <http://www.education.gouv.fr>). Le rapport de la session 2019 sera disponible vers septembre 2019.

ADMISSIBILITÉ

- L'« **Epreuve de pratique plastique** » requiert des moyens graphiques et plastiques liés aux pratiques bidimensionnelles. Vous devez donc avoir une relative aisance dans le registre graphique, en particulier sur le plan de la représentation (savoir représenter le corps, représenter un espace, des volumes dans l'espace, savoir organiser le champ plastique, savoir communiquer visuellement). Mais vous pouvez aussi utiliser les moyens numériques à condition de n'utiliser que les documents fournis et les logiciels, sans banque d'images. Entraînez-vous avec régularité pour acquérir de la maîtrise. Il s'agira aussi, à partir de la session 2018, de rédiger une note d'intention qui accompagnera votre production.

Enseignants : Elisabeth Amblard, Jean-Luc Jéhan.

Des épreuves blanches sont organisées tous les mois. Enseignants correcteurs : Elisabeth Amblard, Jean-Luc Jéhan, Pierre Juhasz.

- « **Epreuve écrite d'Esthétique et Sciences de l'Art** » Enseignants : Barbara Formis, Jean-Marc Lachaud,

- « **Epreuve écrite d'histoire de l'art** ». Enseignants : Pascale Dubus, Maria Stavrinaki, Elitza Dulgurova

-

Pour ces épreuves théoriques, vous trouverez les programmes et les bibliographies parus au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, au cours des pages qui suivent.

Présentation du cours d'Esthétique et Sciences de l'Art sur le programme « L'art et la vie ».

Le cours se composera d'une étude approfondie de la question : **l'art et la vie** et des principaux textes au programme (ouvrages sources et orientations bibliographiques complémentaires). L'analyse sera divisée en différentes problématiques exposées lors d'une introduction générale de la thématique. Le cours proposera également une méthodologie de l'épreuve d'esthétique, prenant appui sur les différents rapports de jury, ainsi qu'une correction détaillée des épreuves blanches (introduction, problématique, intégration du texte, plan, conclusion) auxquelles auront eu accès les agrégatifs.

ADMISSION

- **L'épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique** (de 22 heures) suppose le développement d'une pratique artistique authentique et ambitieuse, engagée dans l'actualité de son domaine.

Enseignante : - Diane Watteau – Pierre Juhasz

Cette épreuve, la grande épreuve plastique du concours, se déroule lors de l'admission. Sa particularité réside d'une part dans sa durée, celle-ci permettant le développement d'un projet et d'une réalisation d'une certaine ampleur, et d'autre part dans le fait qu'elle est évaluée lors d'une soutenance face à un jury.

La préparation universitaire met l'accent sur la pratique personnelle du candidat mise en relation avec le champ de référence : celui de l'art vivant. Cette pratique est nécessairement plasticienne et artistique et résulte d'un développement inscrit dans le temps, au minimum celui des études universitaires.

Une importance toute particulière est accordée à l'entretien avec le jury, celui-ci comportant un exposé préalable dont la fonction est d'explicitier la nature de la réalisation proposée en écho au sujet. Il s'agit d'un exercice très particulier qui demande un réel entraînement.

En compléments alternatifs aux entraînements proposés aux candidats à partir de sujets, ont lieu des séances d'actualisation de leurs connaissances en matière de pratiques artistiques contemporaines.

- **L'entretien de cultures artistiques (appelés antérieurement « options »)**. Vous devez, avant votre inscription au concours, choisir un domaine parmi les groupes suivants : Une fois l'option choisie, développez vos connaissances dans le domaine (sur le plan historique, théorique, esthétique, etc.).

Enseignants : Architecture-paysage : Antonio Viola – Arts appliqués-design : Antonio Viola – Cinéma-art vidéo : Claire Labastie – Photographie : Tina Merandon – Arts numériques : Aurélie Herbet. Il est à noter que le domaine « théâtre » et le domaine « Danse » étant choisis habituellement par très peu d'étudiants, la préparation ne pourra être ouverte eu égard le nombre d'étudiants choisissant ces domaines.

- **L'épreuve de leçon d'agrégation** - Enseignants : Pierre Juhasz – Agnès Foiret

Il s'agit d'une épreuve orale à caractère didactique et pédagogique qui vise à évaluer votre savoir et savoir faire concernant l'enseignement des Arts Plastiques (contenus de la discipline, réflexion sur les enjeux d'un enseignement artistique, structures institutionnelles, programmes,...) et sur les dispositifs partenariaux. Pour vous avancer, lisez attentivement la partie se rapportant à la leçon dans le rapport du jury (sur internet), ainsi

que les programmes définissant l'enseignement des Arts Plastiques au lycée (idem, sur le site « education.gouv »)

Un aspect concernant **le partenariat** est adjoint à la leçon.

Pour cette partie de la leçon, les cours auront lieu de façon plus intensive après l'admissibilité, à partir d'avril.

Enseignante : Agnès Foiret

3. Cadre réglementaire du concours : descriptif des épreuves

Option A : arts plastiques¹

JORF n°0103 du 2 mai 2017
texte n° 6

Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation

NOR: MENH1707648A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/3/30/MENH1707648A/jo/texte>

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la fonction publique,

Vu le [code de l'éducation](#) ;

Vu le [décret n° 72-580 du 4 juillet 1972](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation,

Arrête :

« Option A : arts plastiques

A.-Epreuves d'admissibilité

¹ Ces informations officielles se trouvent sur : <http://www.education.gouv.fr/cid51513/epreuves-agregation-externe-section-arts.html>

1° Epreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art.

L'épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet. Le texte est emprunté à une bibliographie proposée tous les trois ans et comprenant, notamment, des ouvrages d'esthétique, des écrits d'artistes, des textes critiques. Cette bibliographie est publiée sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Durée : six heures ; coefficient 1,5.

2° Epreuve écrite d'histoire de l'art.

Un programme détermine tous les trois ans les questions sur lesquelles porte cette épreuve. L'une d'elles concerne la période du XXe siècle à nos jours, l'autre, une période antérieure. Le programme limitatif est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Durée : six heures ; coefficient 1,5.

3° Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention.

Cette épreuve a pour but de tester l'engagement artistique du candidat, son aptitude à fournir une réponse pertinente et personnelle à une question posée, à faire la démonstration de ses capacités d'invention et de création, à témoigner de son savoir-faire en matière d'expression avec des moyens plastiques bidimensionnels.

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises et un dossier documentaire comprenant une sélection de documents iconiques et/ ou textuels. Le candidat répond aux consignes du sujet. Il réalise une production plastique bidimensionnelle (picturale, graphique, pouvant inclure le collage, associer diverses techniques, des moyens traditionnels et numériques), impérativement de format grand aigle.

La production est accompagnée d'une note d'intention soumise à notation, de vingt à trente lignes, écrites au verso.

La note d'intention a pour objet de faire justifier au candidat les choix et modalités de sa pratique plastique en réponse au sujet.

15 points sont attribués à la production plastique et 5 points à la note d'intention.

Durée : huit heures ; coefficient 3.

B.-Epreuves d'admission

1° Epreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique.

L'épreuve se compose d'une pratique plastique à visée artistique (projet et réalisation), d'un exposé et d'un entretien. Elle permet d'apprécier les compétences et engagements artistiques du candidat : conception d'un projet et réalisation plastique, capacité à expliciter sa démarche et sa production, à prendre du recul théorique.

Déroulement de l'épreuve :

a) Projet.

A partir d'un sujet à consignes précises posé par le jury et pouvant s'accompagner de documents annexes, le candidat élabore et réalise un projet à visée artistique au moyen d'une pratique plastique. Ce projet (comportant ou non des indications écrites) est nécessairement soutenu par des moyens plastiques (esquisses, maquettes, images ...).

b) Réalisation.

Le candidat peut choisir entre différents modes d'expression, en deux ou en trois dimensions, avec des moyens traditionnels, actualisés ou numériques, ou croisant ces possibilités. Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans les contraintes matérielles du sujet et du lieu dans lequel elle se déroule. Les moyens de production (outils, matériels, matériaux, supports) sont à la charge du candidat.

c) Exposé et entretien.

En prenant appui sur sa réalisation, le candidat présente et explicite son projet (démarche et réalisation). Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury qui permet d'évaluer les capacités du candidat à soutenir la communication de son projet artistique, à savoir le justifier et à en permettre la compréhension.

Durée de l'épreuve :

-élaboration du projet (comportant ou non des indications écrites) mis sous scellés : six heures ;

-réalisation du projet : deux journées de huit heures ;

-exposé (présentation par le candidat de son travail) : dix minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes (durée totale : trente minutes).

Coefficient pour l'ensemble de l'épreuve : 3.

2° Epreuve de leçon.

L'épreuve se compose d'un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Le projet d'enseignement proposé est conçu à l'intention d'élèves du second cycle.

L'épreuve prend appui sur un dossier présenté sous forme de documents écrits, photographiques et/ ou audiovisuels et sur un extrait des programmes du lycée. Le dossier comprend également un document permettant de poser une question portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement, internes et externes à l'établissement scolaire, disciplinaires ou non disciplinaires, et pouvant être en lien avec l'éducation artistique et culturelle.

L'exposé du candidat, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques, est conduit en deux temps immédiatement successifs :

a) Projet d'enseignement (trente minutes maximum) : leçon conçue à l'intention d'élèves. Le candidat expose et développe une séquence d'enseignement de son choix en s'appuyant sur le dossier documentaire et l'extrait de programme proposés.

b) Dimensions partenariales de l'enseignement (dix minutes maximum) : le candidat répond à une question à partir d'un document inclus dans le dossier remis au début de l'épreuve, portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (quarante minutes maximum).

Durée de la préparation : quatre heures trente ; durée de l'épreuve : une heure et vingt minutes (exposé : quarante minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 3.

3° Entretien de cultures artistiques.

Entretien sans préparation avec le jury, à partir de documents imposés par le jury et portant, au choix du candidat formulé lors de son inscription, sur l'un des groupes de domaines artistiques suivants : architecture-paysage ; arts appliqués-design ; cinéma-art vidéo ; photographie ; danse ; théâtre ; arts numériques.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient 2. »

4. Programmes et bibliographies pour les épreuves théoriques de l'admissibilité (épreuve écrite d'histoire de l'art et épreuve écrite d'esthétique et des sciences de l'art)

www.devenirenseignant.gouv.fr Page 1 sur 11 6 avril 2018

Épreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art

L'art et la vie.

(Sessions 2022, 2023, 2024)

Épreuve écrite d'histoire de l'art

Question portant sur le XXe siècle

(Sessions 2022, 2023, 2024)

Art, écologie et environnement, des années 1960 à nos jours.

Question portant sur une période antérieure au XXe siècle

(Sessions 2020, 2021, 2022)

Artistes femmes d'Artemisia Gentileschi à l'admission des femmes à l'École des Beaux-Arts de Paris en 1896.

Bibliographie en annexe (document PDF à télécharger) :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externe/56/9/p2020_agreg_ext_arts_plastiques_1107569.pdf

5. Emploi du temps des cours

La préparation se fait en majeure partie sur **4 jours au 1^{er} semestre et 3 jours 2nd semestre :**

1^{er} semestre

- Lundi 18h-20h (Esthétique)
- Mardi 9h -19h (Pratique de l'admission - Leçon)
- Mercredi 17h -19h (option) ou 15h-17h selon l'option.
- Jeudi 13h – 19 h (Esthétique – Pratique artistique de l'admission – Histoire de l'art)

2nd semestre

Sur 3 jours, au **2nd semestre :**

- Mardi 9h -19h (Pratique de l'admission - Leçon)
- Mercredi 17h -19h (option) ou 15h – 17h suivant l'option
- Jeudi 9h – 19 h (Esthétique - Pratique artistique de l'admission – Histoire de l'art)

- Quelques séances concernant les épreuves blanches ou des interventions spécifiques peuvent s'ajouter en dehors de ces jours.

TABLEAU DE L'EMPLOI DU TEMPS, page suivante ...

Agrégation externe – Emploi du temps 2021-2022

Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi
	9h-12h			9h-11h
	Atelier : Méthodologie pour l'épreuve plastique de l'admissibilité (jusqu'à l'admissibilité) Elisabeth Amblard Salle 553	Un groupe au choix, suivant l'option choisie		Semestre 2 Esthétique : « L'art et la vie » Barbara Formis (fin du cours à l'admissibilité)
13h-16h	13h-16h	17h -19h	I 17h - 19h	13h-16h
Partenariats culturels Agnès Foiret 5 séances dates à préciser (après l'admissibilité)	Atelier : Pratiques graphiques (jusqu'à l'admissibilité) Jean-Luc Jehan Salle 553	Option Cinéma : Claire Labastie ou X	Option Architecture Antonio Viola	Préparation épreuve plastique de l'admission Semestre 1 : Pierre Juhasz Semestre 2 : Diane Watteau
	16 h – 19h Sem + Méthodologie épreuve plastique d'admissibilité et d'admission et soutenances orales Diane Watteau Pierre Juhasz Macha Paquis (Semestre 1 et 2)	6 séances de 2h « oraux » dates à préciser (mai-juin)	6 séances de 2h « oraux » dates à préciser (mai-juin)	16h – 19h Sem + : Histoire de l'art « Artistes femmes...» Pascale Dubus (9h30-12h30 au 1 ^{er} semestre) (Fin du cours à l'admissibilité)
	16h-19h	15h-17h		16h-19h
Semestre 1 18h-20h Esthétique : « L'art et la vie » Jean-Marc Lachaud salle 230	Sem . «Didactique» Pierre Juhasz Semestre 1 et 2	Option Arts appliqués - Design Antonio Viola 6 séances de 2h « oraux » dates à préciser (mai-juin)		Sem . : Histoire de l'art : « Art, écologie et environnement » Maria Stavrinaki- Elitza Dulguerova (16 h – 19 h 30 au 1 ^{er} semestre) (fin du cours à l'admissibilité)
	Semestre 2 : 19h-22 h « Méthodologie pour la leçon » Pierre Juhasz Emploi du temps spécifique (Avril-Mai)	17h – 19h Option Photographie Tina Merandon Option Arts numériques Aurélie Herbet 6 séances de 2h « oraux » dates à préciser (mai-juin)		

Pas de cours le vendredi